



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SCORIES PHOSPHOTOTASSIQUES 00-10-15

version 02/02/2015

1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 : Identification du produit

Nom de produit : Scories Thomas

1.2 : Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisation : Engrais

1.3 : Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPAGNIE DES ENGRAIS DE LONGUEIL
Bois d'ageux
60126 LONGUEIL STE MARIE
Tél. : 03 44 40 90 88 - Fax : 03 44 40 63 26
Mail : contact@engraisdelongueil.fr

1.4 : Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel centre d'urgence ORLIFA : +33 (0)1 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substances ou du mélange

2.1.1 Classification selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classée comme dangereux conformément à la réglementation CE n° 1272/2008 en vigueur

2.2 Eléments d' Etiquetage

Etiquetage selon les Directives CE

pas d'étiquetage obligatoire pour la manipulation

2.3 Autres dangers

Produit non inflammable

Danger en cas d'ingestion

Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau en cas de contact prolongé

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 : Substances

Non applicable

3.2 : Mélanges

Composants

Identification	CAS #	EINECS #	%	Directive 67/548/CEE	Réglementation (CE) 1272/2008
Phosphate bicalcique	7757-93-9	231-826-1	<60	Non classé	Non classé
Chlorure de Potassium	7447-40-7	229-347-8	<60	Non classé	Non classé
Sulfate de magnésium monohydraté		231-298-2	<35	Non classé	Non classé

Remarques:particulières:

Eventuellement, des additifs comme un anti poussières pouvant être contenu en très petites quantités.

Version du 02/02/2015 Page : 1 / 6

Remplace la version du 20/12/2013



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCORIES PHOSPHOTOTASSIQUES

00-10-15

version 02/02/2015

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Inhalation : Eloigner la personne affectée du lieu d'exposition et la faire respirer à l'air libre.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment, avec de l'eau, les yeux ainsi que sous les paupières, pendant un minimum de 10 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un spécialiste.

Contact avec la peau : Rincer la peau avec de l'eau jusqu'à ce que le produit soit bien éliminé.

Ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Boire beaucoup d'eau. .

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction conseillés et déconseillés

Produit non inflammable et incombustible.

Il ne présente aucune incompatibilité avec les moyens d'extinction suivants : eau, mousse, CO₂, poudre

Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction déconseillés: aucun

5.2 Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

En cas d'incendie à proximité, des gaz toxiques peuvent être libérés (chlorure d'hydrogène, oxyde de soufre) Dans ce cas, un appareil respiratoire autonome est requis.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Protections individuelles : Ne pas inhaler de poussières. Dans un endroit clos non ventilé, porter un masque de protection

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation

En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en œuvre des produits chimiques.

7.2 Stockage

Séparer des acides forts.

Séparer des sels d'ammonium.

Tenir à l'écart de l'eau.

Garder dans un endroit sec et frais, à l'abri de l'humidité.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Version du 02/02/2015 Page : 2 / 6

Remplace la version du 20/12/2013



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SCORIES PHOSPHOTOTASSIQUES 00-10-15

version 02/02/2015

SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Mesures d'ordre technique

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Ne pas respirer les poussières.

Valeurs limites d'exposition

Poussières : VME(F) = 10 mg/m³

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle : Même si ce produit n'est pas dangereux, il est préférable d'utiliser les protections suivantes lors de son utilisation



Se laver les mains avant une pause et immédiatement après avoir manipulé le produit.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adéquat : demi-masque muni d'un filtre à particules P2.

Protection des mains : L'utilisation de gants de protection est conseillée.

Protection oculaire : L'utilisation de lunettes de protection est conseillée.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme physique : Granulés

Couleur : Gris

Odeur : Pratiquement inodore

pH :10 en solution aqueuse à 5% pour une température de 25°C

Point de fusion : Non applicable

Point d'ébullition : Non applicable

Point éclair : Non applicable

Auto inflammation : Non inflammable

Danger d'explosion : Non explosif

Masse volumique apparente : 1 050kg/m³

9.2 Autres informations

Pas d'information complémentaire disponible



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCORIES PHOSPHOTOTASSIQUES

00-10-15

version 02/02/2015

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales (Manipulation et stockage). Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. (oxydes phosphorés, oxyde de soufre, chlorure d'hydrogène, chlore).

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales (Manipulation et stockage)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction au contact de l'aluminium en cas de températures plus élevées. Réaction avec des acides forts, des aminés, de l'ammoniaque.

10.4 Conditions à éviter

Eviter l'humidité

Corrosif pour les métaux

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques (oxydes phosphorés, oxyde de soufre, chlorure d'hydrogène, chlore).

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit Toxicité aiguë par voie orale : Données non disponibles

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Pas d'irritation de la peau (expérience issue de la pratique)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : légère irritation des yeux, Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.. L'information donnée est basée sur des expériences pratiques. :

Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire. L'information donnée est basée sur des expériences pratiques.

Mutagénicité

Aucune indication expérimentale pour des effets néfastes sur le fœtus.

Le produit n'a pas d'effet mutagène (test Ames)

Autres informations

Les données disponibles sont insuffisantes pour apprécier pleinement les caractéristiques toxicologiques en milieu industriel.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Ecotoxicité

Produit minéral, ne peut être éliminé de l'eau par des procédés dépuración biologique. L'introduction appropriée de faibles concentrations en station d'épuration biologique adaptée ne perturbe pas le cycle d'action biologique des boues activées.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non applicable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol Produit:

Non applicable

Version du 02/02/2015 Page : 4 / 6

Remplace la version du 20/12/2013



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SCORIES PHOSPHOTOTASSIQUES

00-10-15

version 02/02/2015

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Halogènes organiques (AOX) : non applicable

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballage: les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés sont à vider de manière optimale; ils peuvent ensuite être valorisés après un nettoyage adéquat.

Evacuer le produit à sec.

Vous devez disposer d'un système d'élimination des déchets en accord avec les réglementations locales et nationales

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Transport par route

ADR

Remarques : N'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus.

Code de restriction en tunnels : Sans rapport

14.2 Transport maritime

IMDG

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Transport aérien

IATA-DGR

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans rapport

14.5 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans rapport

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Cette substance est exemptée d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH). 15.2 15.2

Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

Version du 02/02/2015 Page : 5 / 6

Remplace la version du 20/12/2013



FICHE DE DONNEES DE SECURITE SCORIES PHOSPHOTOTASSIQUES 00-10-15

version 02/02/2015

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

En outre, ces informations ne concernent que le produit nommé désigné pour une utilisation parfaitement définie (chapitre 1.2). Elles peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou pour une utilisation autre que celle définie.
